



# TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEILS PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL  
DE  
MARTIGNARGUES  
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN  
SAINT ETIENNE DE L'OLM  
SAINT JEAN DE CEYRARGUES

Les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal fixent annuellement, par délibération des conseils municipaux, les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires pour l'année scolaire.

**La commune de Martignargues** est représentée par son Maire, Jérôme VIC, dûment habilité à signer les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026, en vertu de la délibération n° 2025\_010\_DE en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025 du conseil municipal.

**La commune de Saint Césaire de Gauzignan** est représentée par son Maire, Frédéric GRAS, dûment habilité à signer les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026, en vertu de la délibération n° D2025\_020 en date du 08 juillet 2025 du conseil municipal.

**La commune de Saint Etienne de l'Olm** est représentée par son Maire, Johanna HUGUET, dûment habilité à signer les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026, en vertu de la délibération n° DE\_2025\_011 en date du 04/08/2025 du conseil municipal.

**La commune de Saint Jean de Ceyrargues** est représentée par son Maire, Georges DAUTUN, dûment habilité à signer les tarifs de la restauration scolaire et des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026, en vertu de la décision n° 2025/03 du 26/08/2025 exposée en date du 29/09/2025 au conseil municipal.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Repas enfant	4.50 €
Repas enfant majoré (selon conditions fixées par le règlement intérieur)	7.00 €
Enfant ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas	1.00 €

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Accueil du matin	1.70 €
Accueil du soir	1.70 €
Tarif majoré selon conditions fixées par le règlement intérieur (tarif unique et par accueil)	3.20€

<b>Pour la Commune de Martignargues</b>	<b>Pour la Commune de Saint Césaire de Gauzignan</b>
 <p style="margin-top: 10px;"><b>Le Maire, Jérôme VIC</b></p>	 <p style="margin-top: 10px;"><b>Le Maire, Frédéric GRAS</b></p>
<b>Pour la Commune de Saint Etienne de l'Olm</b>	<b>Pour la Commune de Saint Jean de Ceyrargues</b>
 <p style="margin-top: 10px;"><b>Le Maire, Johanna HUGUET</b></p>	 <p style="margin-top: 10px;"><b>Le Maire, Georges DAUTUN</b></p> <p style="margin-top: 5px;"><i>ex par délégué, 2e Adjoint Benoit Gastaud</i></p>